

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six

Nombre de Conseillers Le : 15 Juin 2026

En exercice 14

Présents 10

Votants 13

Abstentions 0

Contre 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Monsieur Pascal RAPIN maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Date de l'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération N°2026-22

Présents : Pascal RAPIN, Thi-Lan DIMECK, Victor GUASP, Patrick HERVET, Virginie MARIOT, Jacques PERARD, Alexis PEREIRA, Jean-Michel RADOUX, Flavie RUDE, Clément LE GALL,

Absent excusé : Chantal BELLOT a donné procuration à Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND a donné procuration à Victor GUASP, Océane FRAGNAUD a donné procuration à Thi-Lan DIMECK

Absent : Christian MYSZKIEWICZ

Secrétaire de séance : Jean Michel RADOUX

Objet : Sénatoriale Election des délégués et suppléants

CONSIDERANT que le conseil municipal élit **délégués et suppléants** parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'élection est acquise au premier tour, si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour la majorité absolue suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures 30 minutes

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Victor GUASP et M Jean Michel RADOUX (plus âgés)
M. Clément LE GALL et M. Alexis PEREIRA (plus jeunes)

La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus **3** délégués et **3** suppléants.

b) Les candidatures enregistrées :

- M. Victor GUASP
- M Jean Michel RADOUX
- M. Jacques PERARD

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Victor GUASP : 13 voix
- M Jean Michel RADOUX : 13 voix
- Jacques PERARD : 13 voix

d) Les candidatures enregistrées :

- M. Pascal RAPIN.
- M. Alexis PEREIRA
- Mme Flavie RUDE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Pascal RAPIN. : 13 voix
- M. Alexis PEREIRA : 13 voix
- Mme Flavie RUDE 13 voix

M. Victor GUASP ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Jean Michel RADOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. Jacques PERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. Pascal RAPIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. M. Alexis PEREIRA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Mme Flavie RUDE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le : 08/06/2026

Acte transmis en préfecture le : 08/06/2026